

Monsieur le Préfet maritime de Méditerranée

**Objet : consultation publique**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL réglementant la navigation et le mouillage aux abords des nids de balbuzard pêcheur situés sur la façade occidentale de la Corse

Monsieur le Préfet,

Ayant participé à une réunion à la DML de Corse vendredi 12 mai, nous avons appris que l'arrêté qui sera pris sans doute demain ne protégerait que 15 nids : après avoir proposé 28 zones de quiétude le 19 avril pour 31 nids en reproduction certaine, probable et possible et au bout de trois semaines de consultation publique, l'État n'en retiendrait que 15 pour 14 nids en reproduction certaine et 1 en reproduction probable.

Les données de l'ornithologue de l'OEC et des équipes du PNRC ainsi que les données retenues par la Prémar sont résumées dans le tableau ci-dessous :

relevé OEC /PNRC du 19 avril 2023		projet d'arrêté PREMAR du 24 avril 2023	
état de la reproduction	nids	nids	zones de quiétude
nid en reproduction certaine	6	6	28
nid en reproduction probable	24	21	
nid en reproduction possible	7	4	
relevé OEC /PNRC du 9 mai 2023		Arrêté PREMAR du 15 mai 2023	
état de la reproduction	nids	nids	zones de quiétude
nid en reproduction certaine	14	14	15
nid en reproduction probable	16	1	
nid en reproduction possible	6	0	

Entre les relevés OEC/PNRC et les documents PREMAR, on constate un choix extrêmement regrettable : le préfet maritime n'a retenu qu'un seul nid sur les « 16 en reproduction probable » alors qu'ils étaient proposés en zone de quiétude dans le projet d'arrêté.

Le préfet maritime a donc pris le risque de condamner une ou plusieurs reproductions en écartant 15 nids à reproduction probable constatée depuis le 22 mars. Il aurait dû les conserver comme proposé dans l'arrêté, (sinon n'y a-t-il pas tromperie ?) quitte à enlever une ou des zone(s) de quiétude si la reproduction s'avère vraiment négative, courant juin.


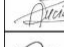
Ce qui aurait dû être :

relevé OEC /PNRC du 19 avril 2023		projet d'arrêté PREMAR du 24 avril 2023	
état de la reproduction	nids	nids	zones de quiétude
nid en reproduction certaine	6	6	28 pour 31 nids
nid en reproduction probable	24	21	
nid en reproduction possible	7	4	
relevé OEC /PNRC du 9 mai 2023		Arrêté PREMAR du 15 mai 2023	
état de la reproduction	nids	nids	Nombre de nids à protéger : 30
nid en reproduction certaine	14	14	
nid en reproduction probable	16	16	
nid en reproduction possible	6	0	

Puisqu' « il n'est jamais trop tard pour bien faire », les membres de la direction collégiale de l'association U Levante vous demandent, Monsieur le Préfet maritime de Méditerranée, de prendre un arrêté protégeant non pas 15 nids mais 30 nids.

Les membres de la direction collégiale de l'association U Levante vous assurent de leur respectueuse considération.

#### La direction collégiale

 Michelle Ferrandini	 Christian Novella
 Dominique Gambini	 Michelle Salotti
 Anne Luciani	 Lucrece Sansonetti
 Sophie Mondoloni	

*Copie de ce courrier à :*

*C. Arthur CNPN*

*Mrs Djaffar, Bataille, Retali, DML de Corse*

*M. Simeoni, Président de l'EXÉCUTIF DE CORSE*

*M. Armanet, Président de l'OEC*

*G. Faggio, Ornithologue de l'OEC*

*Ministère de la transition écologique*